conseils

Par **Croquette**, le **14/07/2011** à **09:52**

voilà,
ma soeur travaillait comme étudiante au Carrefour. Comme elle est un peu naïve, elle a passé des articles pour son amie en les annulant ou en consultant le prix. elle ne savait pas que toutes ces opérations sont notées quand on les fait. elle a donc du répondre de ses actes devant un détective que la société avait engagé pour ça. ils ont convenu d'un moyen de payement des articles non payés et elle a été licenciée.
elle a reçu une convocation à la police ce matin: doit-on s'en inquiéter ou est-ce la procédure normale? son casier sera-t-il toujours vierge? elle doit chercher un travail dans l'enseignement en septembre donc elle aura besoin de son certificat de bonne vie et moeurs.
je m'inquiète bcp.

je sais que vous n'êtes pas habilités à répondre en tant que professionnels, mais votre avis me serait utile!

merci d'avance pour vos réponses

Par **Camille**, le **14/07/2011** à **17:00**

BONJOUR,
[quote="Croquette":3tg1z69s]
Comme elle est un peu naïve
[/quote:3tg1z69s]
Pas seulement, on dirait... :-B Image not found or type unknown

[quote="Croquette":3tg1z69s]
ou en consultant le prix. [/quote:3tg1z69s]
C'est-à-dire ?

[quote="Croquette":3tg1z69s]
elle ne savait pas que toutes ces opérations sont notées quand on les fait. [/quote:3tg1z69s]
Sinon, elle aurait trouvé une autre technique ? :yndaydream: Image not found or type unknown

[quote="Croquette":3tg1z69s]
elle a reçu une convocation à la police ce matin: doit-on s'en inquiéter ou est-ce la procédure normale? [/quote:3tg1z69s]
Difficile à dire tant qu'elle ne sait pas le motif exact de la convoc.
Si l'établissement a porté plainte, c'est la procédure normale. Dans ce cas, vous, et surtout

elle, pouvez vous inquiéter…
Sinon, il s'agit d'autre chose.
Le "détective" en question ne lui a vraiment rien dit ? Et l'établissement, au moment de son licenciement ?

[quote="Croquette":3tg1z69s]
son casier sera-t-il toujours vierge?
[/quote:3tg1z69s]
S'il s'agit bien de cette affaire, il faudra voir les charges retenues contre elle, mais en principe non. Une fois l'affaire définitivement jugée, mais pas pour le moment.

[quote="Croquette":3tg1z69s]
elle doit chercher un travail dans l'enseignement en septembre donc elle aura besoin de son certificat de bonne vie et moeurs.
[/quote:3tg1z69s]
Il fallait peut-être y penser avant. Quel genre, dans l'enseignement ? Cours d'éducation civique ? Image not found or type unknown

:ymdaydream:

[quote="Croquette":3tg1z69s]
je sais que vous n'êtes pas habilités à répondre [u:3tg1z69s]en tant que professionnels[/u:3tg1z69s] [/quote:3tg1z69s]
En règle générale, pas encore…
:D

Image not found or type unknown

Par **Croquette**, le **14/07/2011** à **17:28**

Merci pour ta réponse.

Nous sommes bien d'accord qu'elle a agit de façon stupide, et que le vol est inadmissible. Je condamne totalement son manque de discernement et de jugement, mais il s'agit de ma petite soeur, que devrais-je faire? La renier? Nous l'avons bien assez réprimandée et je crois qu'elle a eu tellement les boules qu'elle s'en souviendra toute sa vie.

Alors oui c'est moche mais je me fais vraiment du mourron. Le détective lui a fait signer une reconnaissance de dette envers la société, elle doit payer pour le 1er août. On lui a dit qu'il n'y aurait pas de plainte et qu'elle n'aurait pas de procès ou quoi que ce soit du genre. Donc peut-être que le détective est tenu d'informer la police et qu'il n'y aura qu'une audition. Je ne sais pas.

Et non elle ne donnera pas cours d'éducation civique mais de français. Cela s'est passé le mois dernier et elle ne dort plus depuis et se nourrit à peine, elle a perdu 8kg. Je crois que la leçon est apprise.

encore merci pour le tps que tu as pris pour répondre

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Camille**, le **15/07/2011** à **08:28**

Bonjour,
[quote="Croquette":2z19azpq]
On lui a dit qu'il n'y aurait pas de plainte et qu'elle n'aurait pas de procès ou quoi que ce soit du genre.
[/quote:2z19azpq]
Qui "on" ? Pas de plainte, pas de convocation (pour ce motif). Mais "on" n'avait peut-être pas le pouvoir de décision. Rien de précisé sur la convoc, je suppose ? A-t-elle essayé d'en savoir plus auprès du service de police ?

[quote="Croquette":2z19azpq]
Donc peut-être que le détective est tenu d'informer la police [/quote:2z19azpq]
Normalement non. Il a agi à la demande et sur ordre de mission de l'employeur et à titre privé. Lui-même ne peut pas porter plainte, en principe. A ce titre, il n'est tenu à rien, sauf éventuellement au secret professionnel.

[quote="Croquette":2z19azpq]
Nous sommes bien d'accord qu'elle a agit de façon stupide, et que le vol est inadmissible. Je condamne totalement son manque de discernement et de jugement, mais il s'agit de ma petite soeur, que devrais-je faire? La renier? Nous l'avons bien assez réprimandée et je crois qu'elle a eu tellement les boules qu'elle s'en souviendra toute sa vie.

Alors oui c'est moche mais je me fais vraiment du mourron.

Cela s'est passé le mois dernier et elle ne dort plus depuis et se nourrit à peine, elle a perdu 8kg. Je crois que la leçon est apprise.
[/quote:2z19azpq]
Bien pour ça qu'il aurait été bien mieux qu'elle vienne elle-même poser ses questions et nous expliquer tout ça plutôt que par sœur bienveillante interposée…
:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés